



Chapitre 2

Le dossier et la procédure d'admission en « prépa »

Vous souhaitez vous orienter vers une « prépa » commerciale ? Mieux vaut s'être décidé dès le début de la classe de première, puis mettre les bouchées doubles pour briller sur les bulletins scolaires et accéder aux meilleures classes préparatoires. Mais rien n'est perdu si cette décision n'est prise qu'en janvier de l'année de terminale ! Voyons comment fonctionne la procédure d'admission en « prépa », quelles sont ses particularités et les astuces à connaître pour en sortir gagnant.

Comprendre la procédure d'admission

De la procédure papier à la procédure en ligne

Le système d'admission avant 2003

Avant 2003, la procédure d'admission pouvait laisser vacantes certaines places en classe préparatoire à la rentrée. En effet, pour chaque type de classe préparatoire demandé (économique et commerciale, ENS Cachan, scientifique, littéraire, etc.), l'élève de terminale remplissait un dossier papier où ses professeurs de terminale des matières principales pour la « prépa » demandée notaient

une appréciation. L'élève y ajoutait ses bulletins scolaires et tout ce qu'il jugeait utile pour que son dossier soit évalué au mieux. Pour finir, le dossier complet était repris par le proviseur qui émettait un avis général. Pour chaque type de « prépa », l'élève émettait trois vœux d'établissement : si le premier n'était pas accepté, le dossier était transmis au suivant, enfin le cas échéant au dernier vœu.

Cette procédure présentait plusieurs inconvénients. De nombreuses classes « prépa » connaissant leur classement en termes de vœu choisissaient les élèves les ayant classées premières. Il ne restait donc plus de place pour les vœux de deuxième ou troisième position. Par conséquent, un mauvais choix de premier vœu pouvait ruiner les chances du candidat...

Par ailleurs, les différents types de classe « prépa » étaient traités différemment. Un candidat pouvait être admis à la fois en « prépa » ECS, Cachan, B/L et s'inscrire dans les trois pour ne se désister qu'à la rentrée. Des places pouvaient donc rester vacantes.

En outre, les dossiers n'étaient pas homogènes puisque chacun était libre d'y placer toutes les pièces qu'il jugeait utiles... D'où une inégalité éventuelle entre les candidats.

Enfin, cette procédure était tout sauf écologique et faisait perdre beaucoup de temps puisqu'il fallait constituer sensiblement le même dossier pour chaque type de « prépa » demandé !

Une procédure centralisée depuis 2003

Depuis 2003, le système d'admission en « prépa » passe par un site Internet, www.admission-postbac.fr/, qui centralise les candidatures. Au départ, ce système ne permettait de classer que les candidatures en classe préparatoire (économique, commerciale, scientifique ou littéraire). Depuis 2009, il offre l'intégralité des choix possibles, du BTS à l'université, en passant par médecine, pharmacie et surtout les écoles d'ingénieurs et de commerce après-bac. Ceci laisse le champ libre pour établir une stratégie d'admission.

L'inscription sur le site est ouverte dès décembre de l'année de terminale, mais les choses sérieuses commencent généralement vers le 20 janvier. Les dates variant d'une année sur l'autre, n'hésitez pas à le consulter régulièrement pour ne rater aucune échéance.

En pratique

Pour information, voici le calendrier d'admission post-bac de 2010 :

Inscription, formulation et classement des vœux : du 20 janvier au 20 mars 2010 pour toutes les formations.

Date limite d'envoi des dossiers papier : 2 avril 2010.

Propositions d'admission et réponses des candidats : entre le 10 juin et le 15 juillet 2010.

Voici à présent des conseils pour tirer le meilleur de cette procédure et développer ses chances d'intégrer la meilleure « prépa » possible. Quoi qu'il arrive, il est important de s'imprégner parfaitement du « Guide du Candidat », un document officiel consultable sur www.admission-postbac.fr/, pour maîtriser parfaitement le fonctionnement administratif de la procédure ainsi que les dates.

Inscription et choix des vœux

Première étape : s'inscrire sur le site en spécifiant bien une adresse électronique souvent consultée, créée auprès d'un fournisseur fiable ! En effet, une partie conséquente des documents et des informations est envoyée par e-mail. Vous devrez par ailleurs être extrêmement réactif, au cas où il manquerait une pièce aux dossiers d'inscription.

Puis de janvier à mars, vient l'étape de formulation des vœux d'admission post-bac. On peut formuler au maximum trente-six demandes post-bac, mais seulement douze candidatures en classes préparatoires. Sur ces douze-là, on ne peut en présenter que six dans la même filière. « Prépa » économique et commerciale voie scientifique, et « prépa » économique et commerciale voie économique sont par exemple deux filières distinctes, au même titre que les différents types de « prépas » littéraires, ou de « prépas » scientifiques. Ainsi, on peut présenter six candidatures dans des « prépas » économiques et commerciales voie scientifique, et six candidatures dans des « prépas » littéraires B/L (hypokhâgne « lettres et sciences sociales ») ; en revanche, on ne peut plus présenter de « prépas » scientifiques.

Cependant, on peut dédoubler ses vœux en cas de demande d'internat. Ainsi, pour une même « prépa » disposant d'un internat, on peut présenter un dossier avec internat et un autre sans (soit jusqu'à

vingt-quatre vœux en classes préparatoires par ce biais-là). Cela ne compte que pour un seul vœu. Cela dit, il est généralement plus difficile d'être admis avec internat qu'admis tout court, en raison du nombre réduit de places en internat.

Enfin, attention : une fois les choix validés, on ne peut pas revenir dessus ! Il faudra en effet imprimer une feuille faisant office de page de garde (la « fiche de candidature » ou « fiche de vœux ») pour chaque dossier sur papier. Or, une fois cette feuille imprimée, le choix de « prépa » devient définitif.

Classement des vœux

Ce classement reste provisoire. On dispose en effet jusqu'au dernier moment – quelques jours avant le premier tour d'admission – pour en modifier l'ordre ou intercaler des choix d'université ou d'autres types de classes préparatoires. Cela permet de favoriser une université « cotée » par rapport à une « prépa » dans un lycée dont les résultats ne semblent pas à la hauteur, une classe préparatoire-scientifique ou littéraire dans tel lycée plutôt qu'une classe préparatoire HEC dans tel autre.

Le classement formulé n'influe pas sur la façon dont la candidature est classée par les établissements où l'on postule. En effet, ces derniers ne savent pas comment leur formation a été classée. En revanche, les comités d'admission ont tout intérêt à obtenir le meilleur classement possible par les candidats pour s'assurer que ces derniers intègrent bien leur établissement en cas d'acceptation. C'est pourquoi, lors des journées portes ouvertes dans les classes préparatoires, les professeurs ont parfois tendance à dire aux candidats de placer leur établissement en premier.

Envoi des dossiers

À l'issue du deuxième trimestre et de la validation définitive des vœux de candidature, vient l'étape du dossier papier. Ce document est présenté aux professeurs enseignant les matières liées à la classe préparatoire économique et commerciale (mathématiques, sciences économiques et sociales en ES, philosophie, français, langues vivantes) et au chef d'établissement avant d'être envoyé aux établissements choisis.